

Auxerre, le 30/10/2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Covid-19 : le Conseil Départemental de l'Yonne
s'organise pour assurer la continuité du service public**

Au regard des dernières évolutions de la crise sanitaire de la Covid-19 et en accord avec les recommandations du Président de la République, le Conseil Départemental de l'Yonne est actuellement en train de décider de nouvelles mesures destinées à la protection des usagers et de ses agents tout en assurant le maintien du service public.

L'objectif est de permettre l'activité économique partout où cela est possible et d'organiser les services publics départementaux de manière optimale pour assurer la continuité et l'accessibilité des usagers.

Jusqu'à nouvel ordre, les sites de la collectivité (Unités Territoriales de Solidarités, etc.), principalement au sujet de l'action sociale, restent accessibles aux usagers de l'Yonne. En effet, la continuité de service pour le traitement des dossiers d'aides sociales est assurée afin de garantir l'attribution des aides individuelles de solidarités, les missions essentielles de Protection Maternelle et Infantile et de l'Aide Sociale à l'Enfance sont maintenues.

Concernant l'éducation, les collèges continuent de fonctionner lors de ce nouveau confinement comme l'a indiqué le Président de la République. Le Conseil Départemental de l'Yonne poursuivra ses missions de restauration et d'entretien des locaux selon les protocoles sanitaires appliqués.

Renforcement du télétravail, réorganisation des services, etc. le Département de l'Yonne est d'ores et déjà mobilisé pour affronter cette deuxième vague. Une nouvelle communication sera réalisée très prochainement afin d'annoncer les nouvelles mesures précises engagées par la collectivité.

Contacts presse

Christophe Lemeux, Conseiller presse – christophe.lemeux@yonne.fr / 06.70.51.73.52

Laurence Vée, Directrice de la Communication – laurence.vee@yonne.fr / 06.83.85.83.70